

THÈME 4 - LE
MONDE,
L'EUROPE ET
LA FRANCE
DEPUIS LES
ANNÉES 1990
: ENTRE
COOPÉRATIO
NS ET
CONFLITS



Chapitre 9 – Nouveaux rapports de puissances et enjeux mondiaux

Comment évoluent les rapports de force, les conflits et les coopérations à l'échelle mondiale depuis la fin de la guerre froide ?



1 Soldats américains au Koweït pendant la première guerre du Golfe (1991)

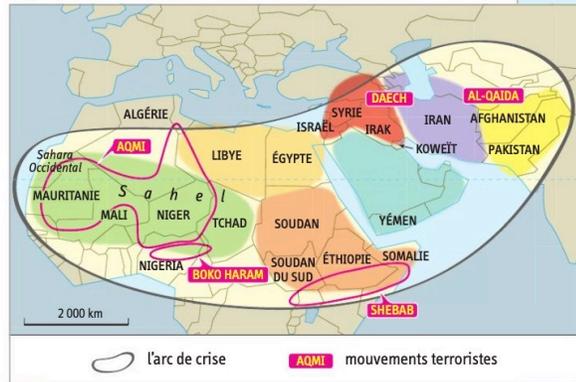
Au lendemain de la guerre froide, les États-Unis s'imposent comme la seule grande puissance du « nouvel ordre mondial ». En 1991, ils prennent la tête d'une coalition internationale contre l'Irak qui a envahi le Koweït. Sur cette photographie, des soldats américains s'éloignent de puits de pétrole koweïtiens incendiés par l'armée irakienne.



2 Greta Thunberg, 16 ans, défend la lutte contre le réchauffement climatique à l'ONU (septembre 2019)

L'activiste écologiste suédoise Greta Thunberg s'exprime au sommet sur le climat de l'ONU, à New York, le 23 septembre 2019. Elle apostrophe une soixantaine de chefs d'État dans un discours devenu célèbre, dénonçant leur inaction face au réchauffement climatique : « Comment osez-vous regarder ailleurs ? ».

Puissances et conflits dans le monde depuis 1991



1 « L'arc de crise » depuis 1991



- Conflits internationaux**
- Ex-Yougoslavie : 1991-1999
 - Irak : 1991
 - Afghanistan : 2001-2014
 - Irak : 2003-2011
 - Libye : 2011
 - Syrie : depuis 2011

- Les puissances (2020)**
- la superpuissance économique et militaire
 - autres grandes puissances
 - puissances émergentes

- CHINE membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU
- pays possédant l'arme nucléaire

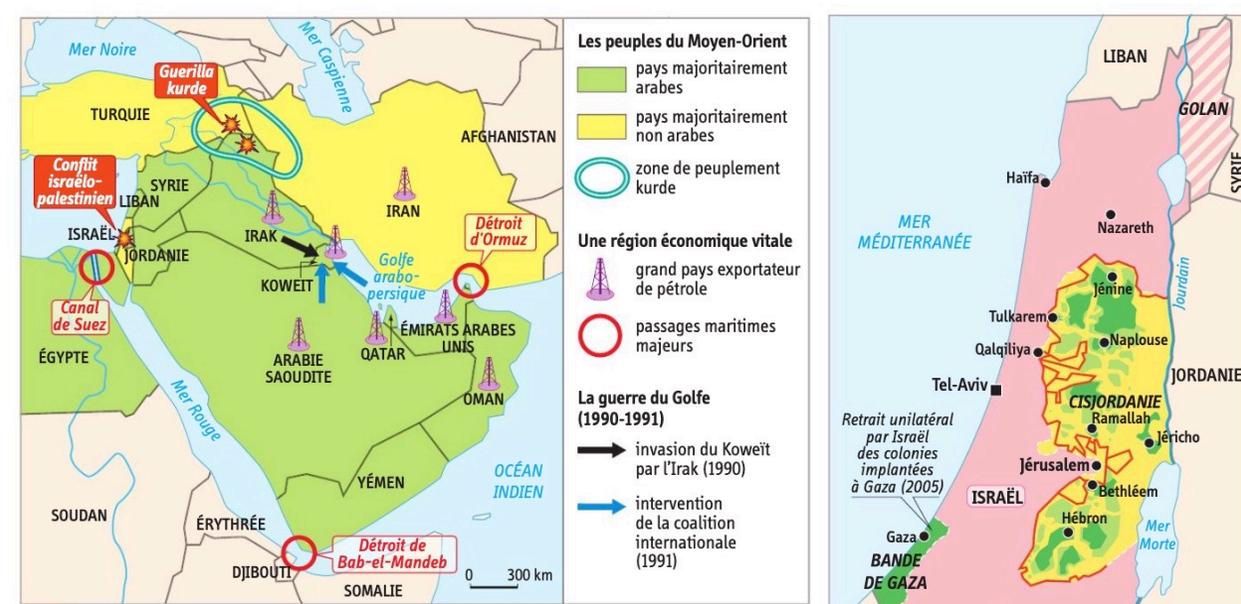
- Les conflits dans le monde depuis 1991**
- ★ conflits internationaux
 - ★ autres conflits majeurs
 - grandes zones de conflits
 - principaux attentats islamistes
 - ☠ zones de piraterie

Les États-Unis face aux conflits du Moyen-Orient (années 1990)

La guerre du Golfe, déclenchée par l'agression de l'Irak contre le Koweït, soulevait des préoccupations sur la souveraineté des États et le contrôle du marché pétrolier.

Les États-Unis, justifiant leur intervention pour rétablir l'ordre international et garantir la stabilité, ont mené une coalition qui a rapidement vaincu l'armée irakienne, illustrant ainsi leur puissance militaire et leur engagement envers le droit international.

Parallèlement, les accords d'Oslo, facilités par les États-Unis, ont ouvert la voie à une reconnaissance mutuelle entre Israël et la Palestine, établissant les fondements d'un futur État palestinien malgré les défis persistants, notamment la fragmentation territoriale et l'opposition des extrémistes.



1 Le Moyen-Orient en 1990-1991

CHRONOLOGIE

1980-1988 Guerre Iran-Irak déclenchée par le dirigeant irakien Saddam Hussein, qui s'achève par un statu quo et un fort endettement de l'Irak.

2 août 1990 L'Irak envahit le Koweït. Le Conseil de sécurité de l'ONU condamne l'invasion.

29 novembre 1990 Le Conseil de sécurité autorise une intervention militaire pour libérer le Koweït si celui-ci n'est pas évacué avant le 15 janvier 1991.

17 janvier 1991 Déclenchement de l'opération Tempête du désert par une coalition de 29 pays conduite par les États-Unis.

28 février 1991 Libération du Koweït et fin de la guerre.

CHRONOLOGIE

Sept. 1993 Signature des accords d'Oslo I : reconnaissance mutuelle de l'OLP et d'Israël et mise en place d'une Autorité palestinienne autonome en Cisjordanie et Gaza.

Sept. 1995 Accords d'Oslo II qui découpent le nouveau territoire palestinien en trois zones (voir doc. 4).

Nov. 1995 Assassinat de Yitzhak Rabin par un étudiant israélien opposé aux accords.

Janv. 1996 Élection du président de l'Autorité palestinienne (Yasser Arafat) et du Conseil législatif palestinien.

1996-2005 Grand nombre d'attentats du Hamas (mouvement islamiste palestinien) sur le territoire israélien.



4 Israël et les territoires palestiniens après les accords d'Oslo



3 Une poignée de main historique (Washington, 13 septembre 1993)

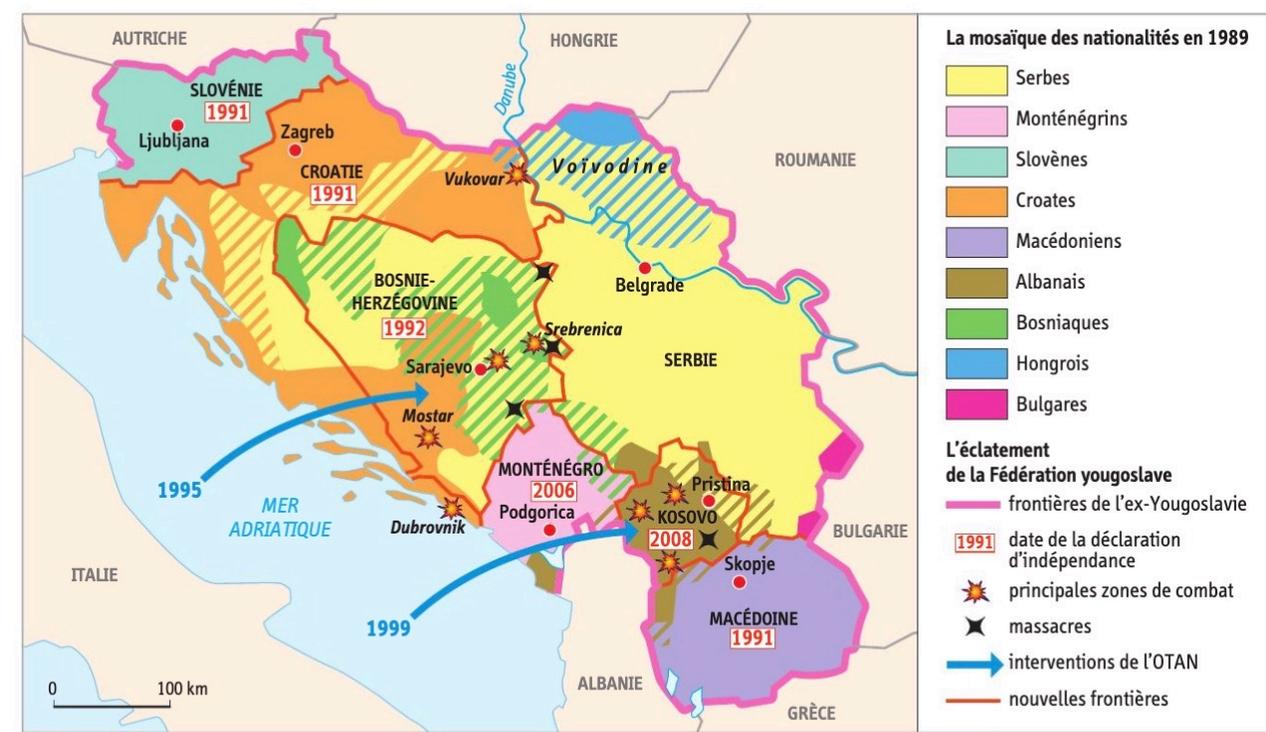
Après les accords d'Oslo I, le Premier ministre israélien Yitzhak Rabin et le dirigeant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) Yasser Arafat se serrent la main, encouragés par le président américain Bill Clinton.

Les guerres en ex-Yougoslavie

Le conflit est lié à la volonté d'indépendance des nombreux peuples de la Fédération yougoslave et à celle des Serbes de maintenir l'unité du pays par la force. Cette guerre mobilise des acteurs politiques (comme le président de la Serbie Slobodan Milosevic) et militaires (forces régulières de l'armée yougoslave, groupes paramilitaires dont ceux du général serbe Ratko Mladic).

Les civils, un des enjeux du conflit, sont massivement concernés par la guerre. Le processus de « nettoyage ethnique » mené par les Serbes prend la forme de crimes de masse qui entrent dans la catégorie des crimes contre l'humanité. Le massacre de Srebrenica est qualifié de génocide.

La communauté internationale a tenté d'intervenir par l'intermédiaire des Casques bleus de l'ONU, mais la protection des populations s'est révélée défailante. C'est finalement l'intervention militaire des forces de l'OTAN qui impose la paix aux belligérants en 1995. Par contre, l'Union européenne n'a pas su peser sur le processus de paix.



CHRONOLOGIE

Avril-décembre 1990 Premières élections libres dans les six républiques yougoslaves.

1991 La Slovénie, la Croatie, la Macédoine proclament leur indépendance. Début de la guerre entre la Fédération yougoslave dominée par la Serbie et les nouvelles républiques.

21 février 1992 Le Conseil de sécurité de l'ONU crée une force internationale, la FORPRONU, pour rétablir la sécurité dans l'ex-Yougoslavie.

Mars 1992 La Bosnie-Herzégovine proclame son indépendance.

Avril 1992 Début du siège de Sarajevo par l'armée yougoslave et les Serbes de Bosnie.

21 novembre 1995 Les accords de Dayton, sous l'arbitrage des États-Unis, mettent fin aux guerres interethniques en Bosnie-Herzégovine.

1997-1999 Guerre d'indépendance du Kosovo.



5 Enterrement de victimes bosniaques à Srebrenica en 2007

En juillet 1995, 8 000 hommes et adolescents bosniaques ont été massacrés par les forces serbes de Bosnie du général Ratko Mladic à Srebrenica, pourtant déclarée « zone de sécurité » par l'ONU et alors que des Casques bleus stationnaient dans la région. Il s'agit ici de l'enterrement de 465 victimes dont les ossements ont été retrouvés en 2007.

Le génocide des Tutsi

Si le génocide des Tutsi fut préparé par les extrémistes hutu, l'événement déclencheur est l'assassinat du président Habyarimana le 6 avril 1994 dont les Tutsi furent accusés. Des militaires comme des civils participent à ce génocide : autorités rwandaises, forces de l'ordre, notables locaux mais aussi simples paysans.

Les Tutsi sont traqués, dénoncés par l'organe de propagande qu'est la radio Mille Collines, souvent tués à la machette, parfois par leurs voisins endoctrinés ou cupides. Les meurtres s'accompagnent de viols et de contaminations au VIH. Près d'un million de Tutsi sont morts en quelques mois, la plupart dans les trois premières semaines dans des massacres qui ont mobilisé près de 800 000 bourreaux.

Par son inaction (réduction du nombre de Casques bleus sur place au plus fort des massacres) ou ses intentions (intervention française accusée de chercher à protéger les génocidaires), la responsabilité de la communauté internationale est fortement engagée dans ce premier génocide perpétré depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

1 Le génocide en chiffres

Nombre de tués (7 avril-4 juillet 1994)	Entre 800 000 et 1 million
Proportion de la population tutsi assassinée	Les trois quarts
Proportion des victimes tuées lors des trois premières semaines du génocide (avril 1994)	Plus de la moitié
Proportion des femmes et enfants de moins de 15 ans parmi les victimes	54 %
Nombre de femmes violées (% de contaminées par le VIH lors des viols)	200 000 (67 %)
Personnes impliquées dans les massacres	800 000

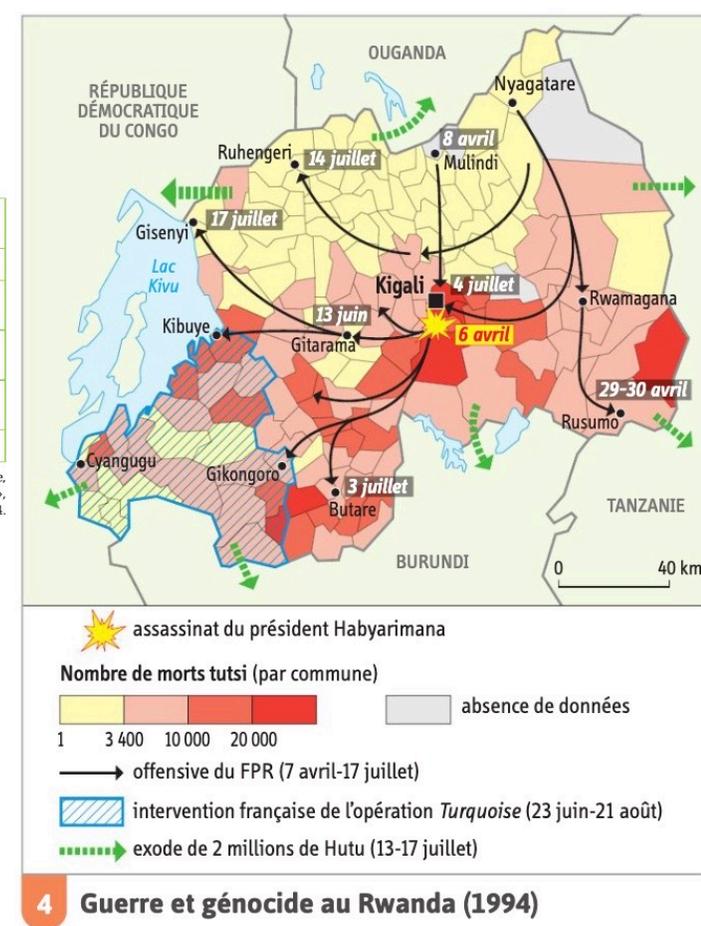
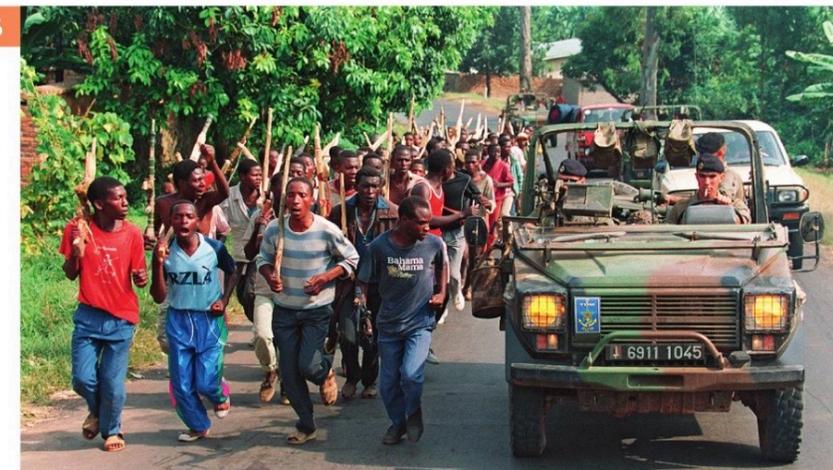
Sources : Vincent Duclert, *Les Génocides*, Documentation photographique, CNRS Éditions, 2019 ; « Rwanda 1994, le génocide des Tutsi », *L'Histoire* n° 396, février 2014.

CHRONOLOGIE

- 6 avril 1994** L'avion du président hutu Habyarimana est abattu. Un « gouvernement intérimaire rwandais » est mis en place.
- 7 avril 1994** Début du massacre des Tutsi et des Hutu modérés.
- 9-15 avril** Évacuation des Occidentaux.
- 21 avril** L'ONU réduit ses Casques bleus de 2 500 soldats à 270.
- Fin avril 1994** Plus de la moitié des Tutsi est déjà assassinée.
- 22 juin** La France lance l'opération *Turquoise*.
- 4 juillet** Le FPR remporte la bataille de Kigali.
- 17 juillet** Le FPR prend Gisenyi, fin de la guerre.

L'opération Turquoise

Les soldats français de l'opération *Turquoise* dépassent ici des miliciens hutu près de Gisenyi le 27 juin 1994. Ancienne alliée du président Habyarimana, la France est accusée d'avoir surtout cherché à protéger les responsables du génocide en déroute.

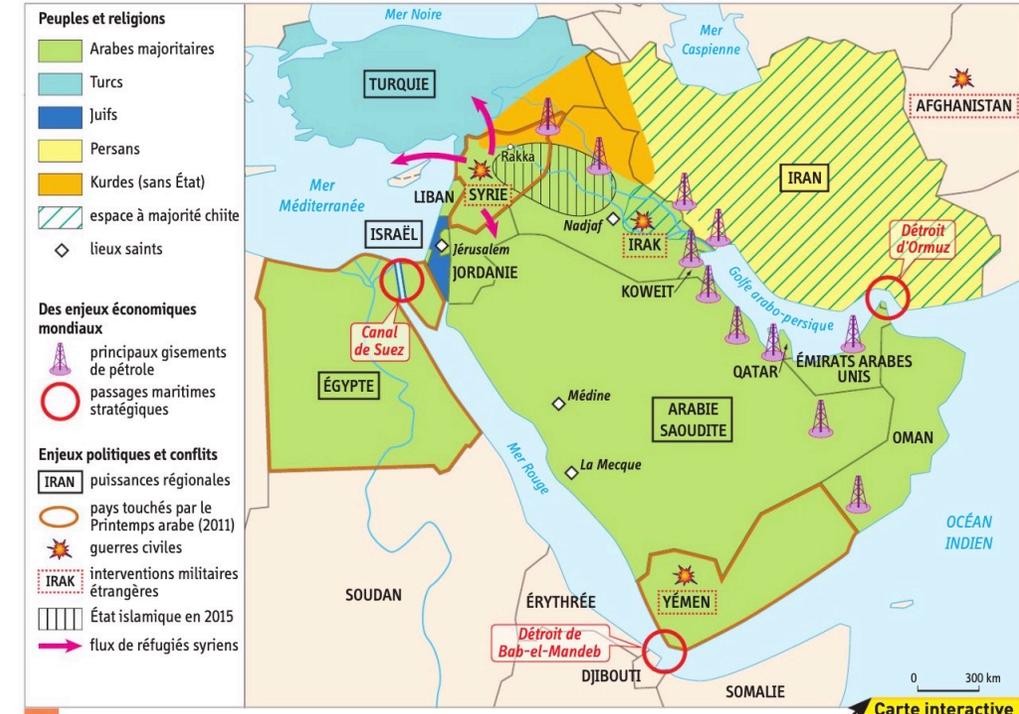


De nouvelles formes de conflits au Moyen-Orient depuis 2011

Les enjeux internationaux du Moyen-Orient sont la présence de gisements de pétrole qui font de la région un foyer d'approvisionnement pour les Occidentaux, passages des pétroliers et des porte-conteneurs par des canaux et détroits stratégiques, tensions religieuses, revendication des Kurdes à obtenir un État, rivalités entre puissances régionales.

En 2011, après l'Égypte et le Yémen, le mouvement de contestation du printemps arabe touche la Syrie. Le dictateur Bachar el-Assad refuse toute forme de démocratisation de son régime et réprime violemment les manifestants. L'opposition forme des groupes armés et le pays sombre dans la guerre civile.

En 2013, l'État islamique profite de cette situation chaotique pour s'implanter en Syrie et développer son assise territoriale. Les puissances régionales (Turquie, Iran, Arabie saoudite) et les puissances mondiales (États-Unis, Russie) interviennent en Syrie pour défendre chacune des positions et intérêts différents. Le conflit syrien est en cela révélateur de la multipolarité du monde des années 2010 et du renouvellement de l'affrontement entre les puissances.



1 Tensions et conflits au Moyen-Orient (2)

CHRONOLOGIE

- Mars 2011** Grande manifestation à Damas en Syrie et début du soulèvement contre le dictateur Bachar el-Assad.
- Décembre 2011** Début du retrait des troupes américaines d'Irak.
- 2013** L'État islamique (Daech) s'étend dans le nord de l'Irak et de la Syrie.
- Août 2014** Début de l'intervention d'une coalition internationale dirigée par les États-Unis contre Daech.
- Septembre 2015** Début de l'intervention militaire russe en Syrie.
- 2016-2019** Défaites et repli de l'État islamique.



3 Les forces de l'État islamique défilent à Raqqa (Syrie, 2014)
En 2014, Raqqa, au nord de la Syrie, tombe aux mains de l'État islamique et devient leur capitale dans le pays. Elle est reprise par les Kurdes soutenus par les forces aériennes de la coalition internationale en 2017.

VOCABULAIRE

Conflit asymétrique : conflit opposant des forces aux moyens militaires inégaux : un État doté d'une armée conventionnelle contre des mouvements de guérillas ou des groupes terroristes.

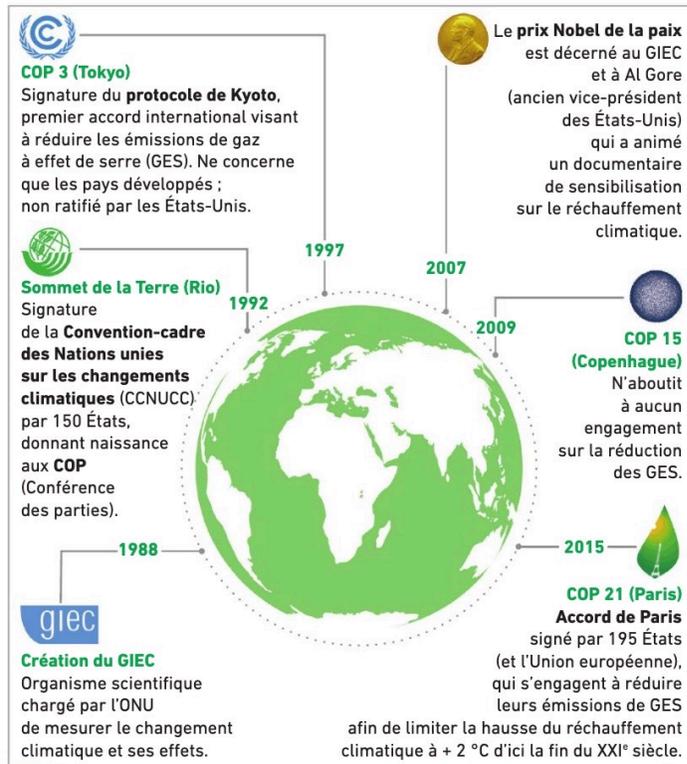
État islamique (EI) : organisation terroriste islamiste ayant proclamé l'instauration d'un califat sur les territoires sous son contrôle en Syrie et en Irak en juin 2014.

Printemps arabe : mouvement de contestations touchant plusieurs pays du monde arabe entre fin 2010 et 2012 pour réclamer une démocratisation des régimes en place.

La gouvernance climatique mondiale

L'enjeu climatique est de limiter l'impact des sociétés humaines sur la biosphère et plus particulièrement réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique, lutter contre les conséquences de ce réchauffement.

Les réponses apportées par la communauté internationale peuvent être hiérarchisées suivant les acteurs : l'ONU (adoption de la CCNUCC, organisation des COP), les États (signature de l'accord de Paris), certaines villes (qui ont parfois plus de marge de manœuvre que les États pour mettre en œuvre cette transition environnementale), des entreprises (en soulignant et critiquant les effets d'annonce du greenwashing), des personnalités issues de la société civile (scientifiques du GIEC ici mais aussi des artistes) et les simples citoyens (manifestations mondiales de jeunes militants en 2019).



2 Les grands accords internationaux sur le climat

4 L'accord de Paris (2015)

En 2015, 195 États ont signé un accord visant à limiter la hausse des températures mondiales à 2 °C maximum d'ici la fin du XXI^e siècle en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. C'est le premier accord juridiquement contraignant et universel (engageant tous les États) sur le climat.



6 **La marche mondiale pour le climat (septembre 2019)**
À Sidney, plus de 300 000 jeunes australiens ont participé à « la grève pour le climat » du 20 septembre 2019. Ce jour et les jours suivants, des manifestations ont été organisées par des jeunes dans le monde entier.



Chapitre 10 – La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question

Comment l'Europe s'est-elle construite, entre avancées et crises, depuis les années 1990 ?



1 L'entrée dans l'Union européenne des anciennes démocraties populaires (1^{er} mai 2004)

Le 1^{er} mai 2004, dix pays dont huit de l'ancien bloc communiste entrent dans l'Union européenne. Le 3 mai, une cérémonie d'accueil des nouveaux États membres se tient à Strasbourg, devant le Parlement européen.



2 Le Brexit : le Royaume-Uni quitte l'Union européenne (31 janvier 2020)

Le 23 juin 2016, les Britanniques se prononcent à 51,9 % en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le 31 janvier 2020, après plus de trois ans de négociations, le pays quitte l'Union.

Le traité de Maastricht fonde l'Union européenne (1992)

Le traité de Maastricht marque une étape importante dans la construction européenne, notamment par le changement de nom de la CEE en Union européenne. Sur le plan économique, il poursuit dans la continuité tout en introduisant la perspective d'une monnaie unique. Il relance également la création d'une défense européenne et instaure une citoyenneté européenne, offrant de nouveaux droits de circulation et de participation politique aux Européens.

Cependant, malgré ces avancées, les peuples européens montrent de moins en moins d'enthousiasme envers cette évolution. De nombreux États préfèrent la ratification parlementaire au référendum, par crainte du rejet populaire. Les résultats des référendums en France, au Royaume-Uni et au Danemark témoignent de cette tendance, avec des victoires du "oui" souvent marginales, voire une réticence initiale suivie d'acceptation après des concessions.



1 La CEE puis l'UE en 1992

VOCABULAIRE

Accords de Schengen : accords signés en 1985 et entrés en vigueur en 1995, qui autorisent la libre circulation des personnes sans contrôle entre les pays signataires, avec une meilleure surveillance des frontières extérieures communes.

Acte unique : accord signé en 1986 qui prévoit l'achèvement du Marché unique et révisé les institutions européennes.

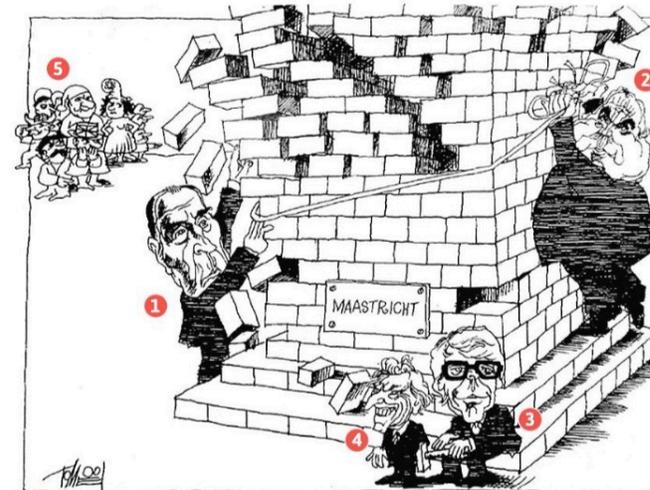
PESC (politique étrangère et de sécurité commune) : volet de l'action extérieure de l'UE, concernant la politique étrangère et la sécurité internationale.

2 BIOGRAPHIE



Jacques Delors (né en 1925)

Homme politique français, membre du Parti socialiste. Européen convaincu, il est président de la Commission européenne de 1985 à 1995. À ce poste clé, il contribue à l'accélération de plusieurs chantiers européens : la signature des **accords de Schengen** (1985), l'élargissement de 1986 puis de 1995, ainsi que la signature de l'**Acte unique** (1986) puis du traité de Maastricht (1992). Il est l'un des principaux artisans de ce traité avec le président français François Mitterrand et le chancelier allemand Helmut Kohl.



6 L'édifice Maastricht

Dessin de Jürgen von Tamei, « Maastricht », publié dans *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, Francfort, 26 septembre 1992.

- 1 Le président français François Mitterrand
- 2 Le chancelier allemand Helmut Kohl
- 3 Le Premier ministre britannique John Major
- 4 Le Premier ministre danois Poul Schlüter
- 5 Les peuples européens

5 La difficile ratification du traité de Maastricht

Après la signature du traité par les chefs d'État et de gouvernement, celui-ci doit être ratifié par chacun des États membres selon la procédure de leur choix.

Pays	Date	Mode de ratification	Résultat
Danemark	Juin 1992	Référendum	● Non (50,7 %)
Irlande	Juin	Référendum	● Oui (68,7 %)
Luxembourg	Juillet	Parlement	● Oui
Grèce	Juillet	Parlement	● Oui
France	Septembre	Référendum	● Oui (51,04 %)
Italie	Octobre	Parlement	● Oui
Espagne	Octobre	Parlement	● Oui
Belgique	Novembre	Parlement	● Oui
Allemagne	Décembre	Parlement	● Oui
Portugal	Décembre	Parlement	● Oui
Pays-Bas	Décembre	Parlement	● Oui
Danemark ¹	Mai 1993	Référendum	● Oui (56,7 %)
Royaume-Uni	Mai	Parlement	● Oui ²

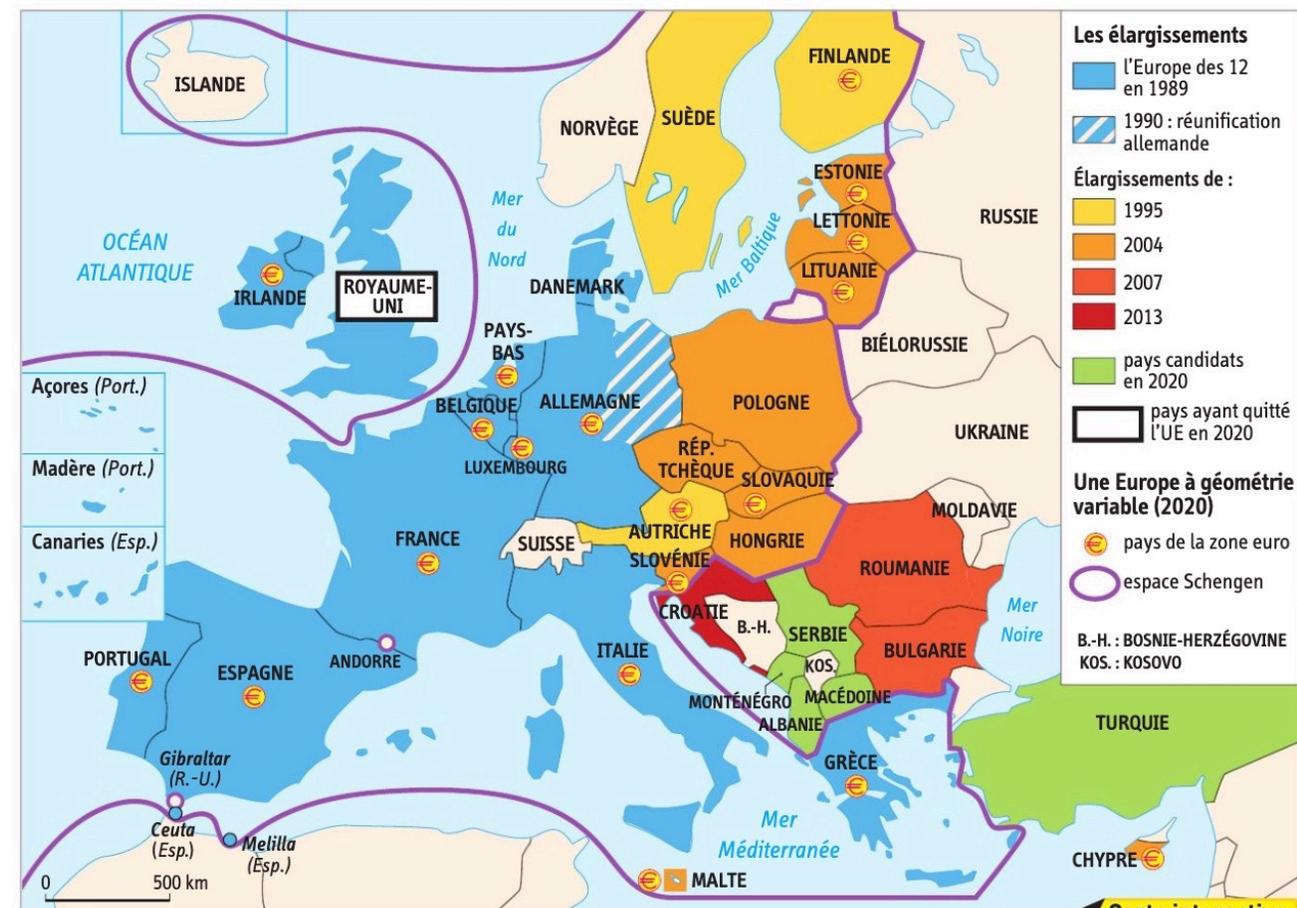
1. Le Danemark ratifie le traité après avoir obtenu un statut particulier l'exemptant de la monnaie unique et d'autres dispositions du traité de Maastricht.
2. Ratification obtenue de justesse par le Premier ministre John Major.

Les élargissements de l'Union européenne

Dans les années 2000, l'Union européenne s'élargit vers l'Est, avec notamment l'adhésion de 10 nouveaux États en 2004.

Cet élargissement suscite un immense espoir chez les nouveaux membres, notamment pour le développement économique et le rapprochement avec l'Europe de l'Ouest.

Cependant, cela pose des défis institutionnels et économiques, notamment en raison des écarts entre les économies de l'Est et de l'Ouest de l'Europe. L'UE envisage une intégration à plusieurs niveaux pour faire face à ces défis.



1 Les élargissements de l'Union européenne

2 Les critères d'adhésion

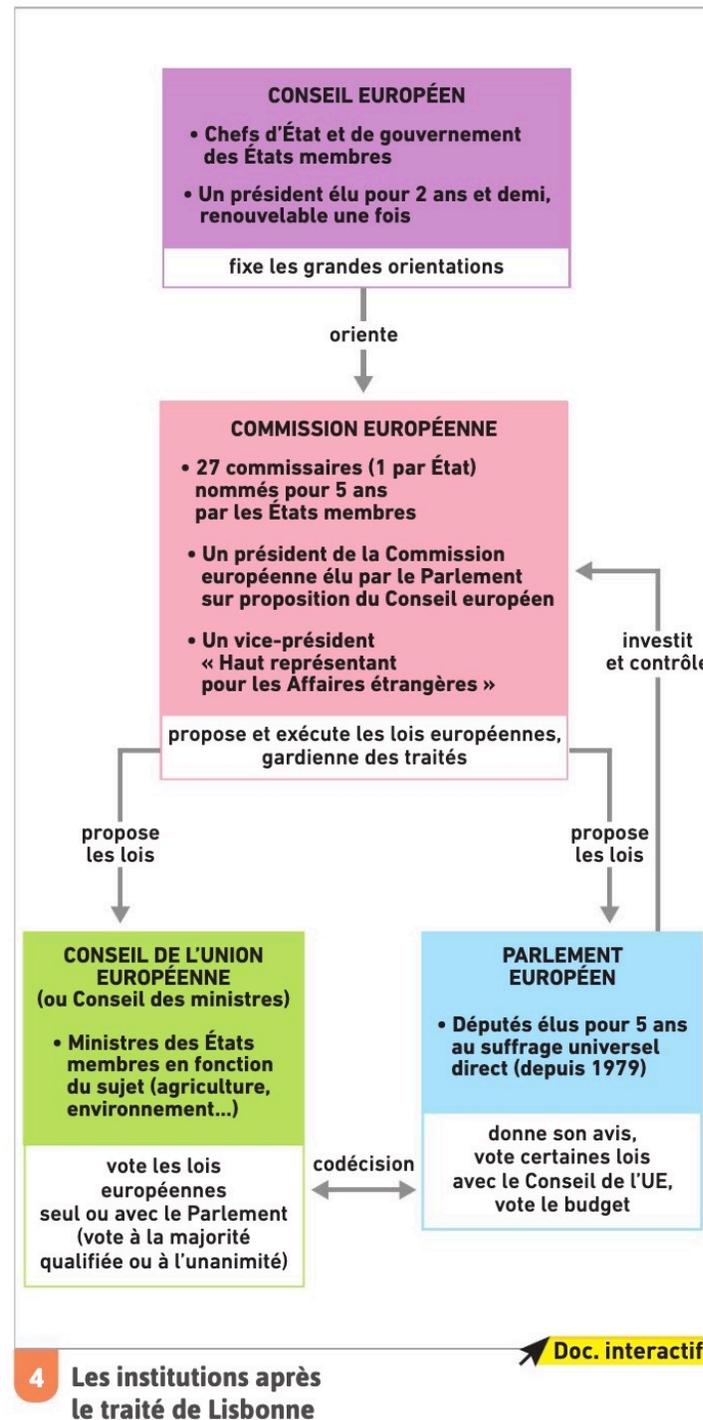
En 1993, le Conseil européen (ou Sommet européen), réuni à Copenhague, fixe les conditions que les candidats à l'entrée dans l'UE doivent réunir. Celles-ci sont complétées lors des sommets de Madrid (1995) et de Bruxelles (2006).

Critères politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratie et État de droit. • Respect des Droits de l'homme. • Respect et protection des minorités.
Critères économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Économie de marché viable. • Capacité à faire face à la concurrence à l'intérieur de l'UE.
Acquis communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Accepter de souscrire aux objectifs de l'Union, en particulier l'UEM. • Incorporer les lois et règles communautaires dans les législations nationales (1995).
Capacité d'intégration (à remplir par l'UE)	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de l'UE à accueillir de nouveaux membres (2006).

La réforme des institutions (2005-2007)

Un projet de nouvelle Constitution européenne, élaboré entre 2002 et 2003, a été soumis à la ratification des États membres en 2005. Certains pays, comme la France et les Pays-Bas, ont organisé des référendums, qui ont tous deux abouti au rejet du texte, notamment parmi les jeunes et les personnes moins éduquées.

Bien que le traité de Lisbonne, adopté ultérieurement, soit différent, il s'inspire largement du projet de 2005. Il vise à renforcer l'efficacité de l'UE en introduisant notamment le vote à la majorité qualifiée, en renforçant les pouvoirs du Parlement européen et en créant un poste de haut représentant pour les affaires étrangères. L'initiative citoyenne européenne, qui permet aux citoyens de proposer des lois, n'était pas prévue dans le projet initial mais a été introduite pour répondre aux préoccupations des eurosceptiques.



CHRONOLOGIE

- 2002-2003** Nommée par les États membres, la Convention pour l'avenir de l'Europe rédige un traité constitutionnel.
- Mai-juin 2005** La France et les Pays-Bas rejettent le traité constitutionnel par référendum (à 54,5% pour les Français et à 61,5% pour les Néerlandais).
- 13 décembre 2007** Signature du traité de Lisbonne.
- 2007-2008** Ratification du traité de Lisbonne dans les pays membres par les parlements nationaux.
- 1^{er} décembre 2009** Entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

6 Les principales dispositions du traité de Lisbonne

- Création d'un **président de l'Union** élu pour deux ans et demi.
- Création d'un **Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité**.
- **Extension du vote à la majorité qualifiée** à de nouveaux domaines au Conseil de l'Union européenne (ou Conseil des ministres).
- Maintien du vote à l'unanimité au Conseil de l'Union européenne pour la politique étrangère, la sécurité sociale, la fiscalité, la culture.
- **Renforcement des pouvoirs du Parlement** qui vote de nombreuses lois européennes, investit et contrôle la Commission européenne.
- Réduction prévue du **nombre de commissaires européens** (mais pour l'instant un commissaire par État membre).
- **Initiative citoyenne européenne** qui permet à un million de citoyens européens issus au moins d'un quart des États de l'UE d'appeler la Commission européenne à proposer une loi sur un sujet donné.
- **Possibilité pour un État membre de quitter l'UE**, selon une procédure définie (article 50).

Les crises de l'Union européenne (2005-2020)

Depuis 2005, le Royaume-Uni a traversé plusieurs crises diverses, notamment le rejet de la Constitution européenne, la crise financière mondiale, la crise de la dette grecque, la crise des migrants et enfin le Brexit.

Ces crises ont affaibli l'UE ou mis en lumière ses faiblesses. Le rejet de la Constitution témoigne d'un euroscepticisme croissant et d'une crise de confiance envers l'UE. Les crises économiques révèlent les effets néfastes de l'interdépendance économique et des lacunes dans le contrôle des données économiques. La crise des migrants met en évidence le manque de solidarité entre les États membres.

Enfin, le Brexit, acté en 2020, montre qu'un pays peut désormais quitter l'UE, remettant en question sa définition actuelle.

2 L'Union européenne et la crise financière grecque

« Le nouveau gouvernement grec annonce à l'automne 2009 que le déficit et la dette de son pays sont bien supérieurs aux chiffres officiels [...]. Les dirigeants européens adoptent en mai 2010 un premier plan d'aide à la Grèce en échange d'un plan d'austérité¹ visant à réduire l'endettement. Ce faisant, ils décident la création du Fonds européen de stabilité financière dont le but est de pouvoir venir en aide à d'autres pays au bord de la faillite et d'afficher ainsi la solidarité financière entre États [...]. Puis l'Eurogroupe² se met d'accord sur un deuxième plan d'aide (2012) assorti d'un autre programme d'austérité encore plus drastique que le précédent, réduisant une partie de la population grecque à une misère méconnue depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette situation sociale déstabilise la démocratie grecque [...]. L'Europe semble s'éloigner de plus en plus des préoccupations de ses citoyens tandis que l'Allemagne, chef de file des pays favorables à l'austérité, devient la cible des attaques des partis européens d'extrême gauche et d'extrême droite qui fustigent le retour d'une "Europe allemande". »

Marion Gaillard, « L'Union européenne en crise, 2004-2017 », *L'Histoire* n° 406, décembre 2017.

1. Réduction des dépenses de l'État (baisse des salaires des fonctionnaires, des aides sociales, des allocations de chômage, coupe dans les retraites) et augmentation des impôts.
2. Groupe formé des pays ayant adopté l'euro.

Vers le Brexit

Dessin de Chappatte paru dans le *New York Times*, 8 mai 2015.

Au Royaume-Uni, le Parti conservateur, conduit par David Cameron, remporte les élections de mai 2015, après avoir promis un référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne, du fait de l'euroscepticisme des Britanniques. Le caricaturiste anticipe dès cette date le résultat du vote.



CHRONOLOGIE

- 2005 Rejet du traité constitutionnel
- 2007 Adoption du traité de Lisbonne par les parlements nationaux.
- 2008-2009 Crise économique en Europe et hausse du chômage.
- 2009 Début de la crise financière grecque.
- 2015 Début de la crise des migrants.
- 23 juin 2016 Les Britanniques votent pour le départ de l'UE.
- 31 janvier 2020 Le Royaume-Uni se retire de l'UE.

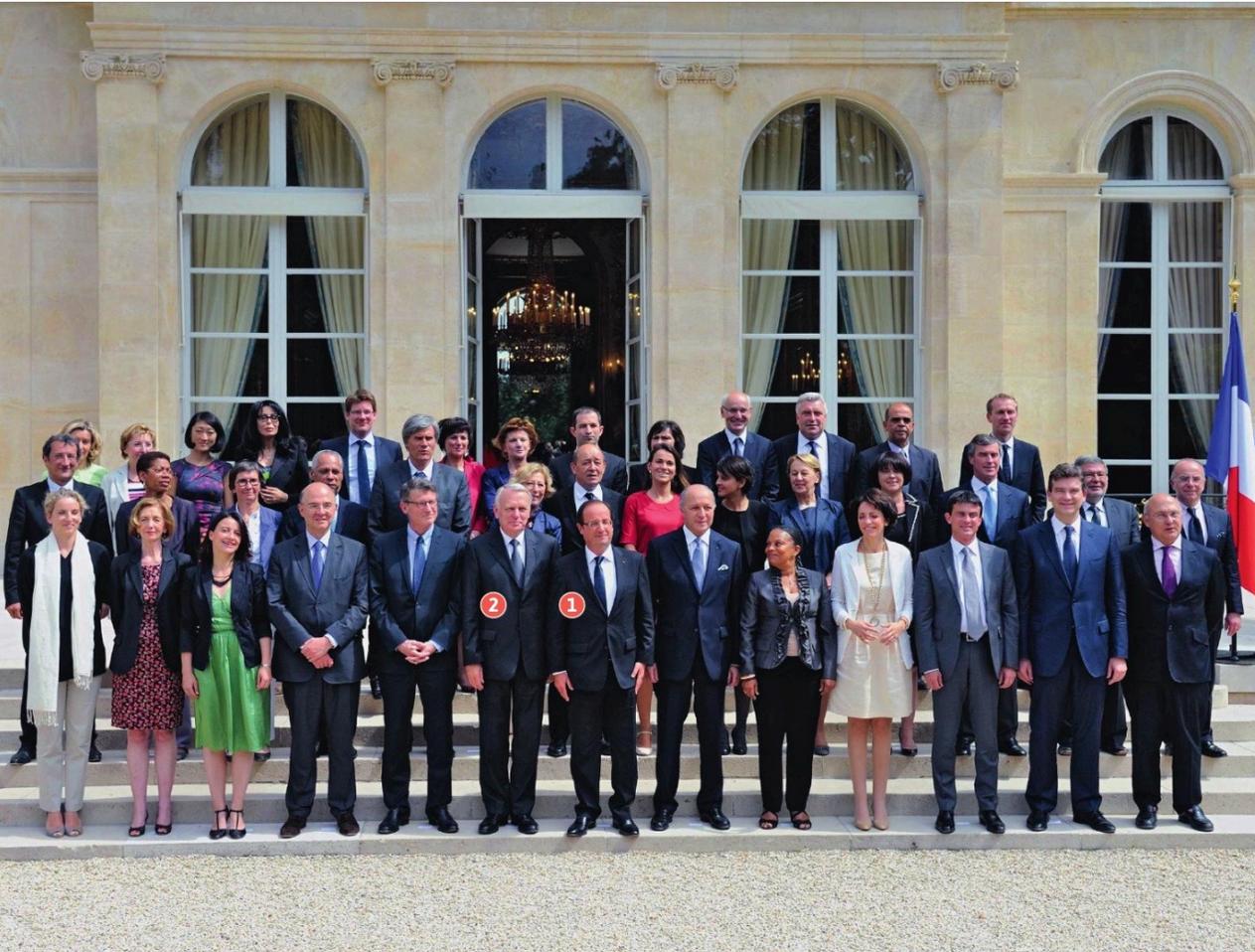


1 Manifestation contre la politique d'austérité à Athènes (18 mai 2017)

En 2017, 25 % des Grecs vivent dans la grande pauvreté et le taux de chômage en Grèce s'élève à 23 %.

Chapitre 11 – Les évolutions de la République française depuis les années 1990

Quelles sont les évolutions constitutionnelles et juridiques de la République française depuis 1990 ?



1 La parité dans le gouvernement Ayrault sous la présidence de François Hollande en 2012

Après l'élection du président François Hollande **1** en 2012, la composition du gouvernement de son Premier ministre Jean-Marc Ayrault **2** est strictement paritaire : 17 femmes et 17 hommes, une première dans l'histoire de la République française.



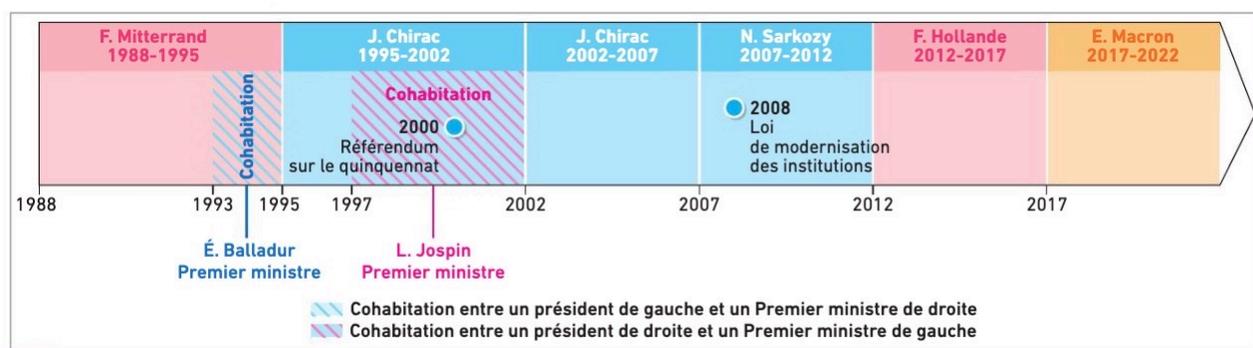
2 La V^e République : un régime stable qui se réforme

Les 60 ans de la Constitution de 1958 sont célébrés le 4 octobre 2018. À cette occasion, le président Emmanuel Macron annonce dans son discours devant le Conseil constitutionnel une future réforme de la Constitution, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des Français.

La Ve République : un régime stable qui évolue

La Ve République, stable depuis ses 60 ans en 2018, montre sa capacité à évoluer. En 2000, Jacques Chirac propose la réforme du quinquennat pour éviter les cohabitations. Les Français l'adoptent avec 73 % des suffrages, malgré une forte abstention. Depuis 2002, chaque président bénéficie d'une majorité stable à l'Assemblée nationale, évitant ainsi les cohabitations. Cependant, le quinquennat renforce parfois la "surprésidentialisation" en affaiblissant la fonction présidentielle.

Les présidents cherchent également à moderniser les institutions. En 2008, Nicolas Sarkozy crée le référendum d'initiative partagée, combinant démocratie représentative et directe. Emmanuel Macron propose en 2020 des réformes constitutionnelles pour accorder plus de place à la démocratie directe, telles que l'introduction de l'élection proportionnelle et un rôle accru pour le CESE. La Convention citoyenne pour le climat, composée de 150 citoyens tirés au sort, confirme cette tendance vers plus de démocratie directe.



1 Un régime politique en évolution



2 Jacques Chirac et Lionel Jospin

Durant la cohabitation, le président Jacques Chirac propose une réforme constitutionnelle pour établir le quinquennat, en accord avec le Premier ministre Lionel Jospin.



5 Le référendum d'initiative partagée

La Loi de modernisation des institutions (août 2008) met en place le référendum d'initiative partagée et limite le quinquennat à deux mandats consécutifs.

La réaffirmation de la laïcité

En 1989, le débat sur la laïcité refait surface en France lorsque trois collégiennes musulmanes refusent d'enlever leur voile islamique en classe. Cela marque le début d'une nouvelle tension religieuse, après les conflits avec les catholiques dans les années 1980 autour de la loi Savary sur l'école. La loi de 1905 sur la laïcité, qui établit la neutralité religieuse dans les relations publiques, est contestée par une partie des nouveaux immigrants musulmans, déstabilisés par la sécularisation croissante de la société française.

En 2004, la situation est clarifiée avec l'interdiction des signes religieux ostentatoires dans les écoles publiques. En 2013, une charte de la laïcité est affichée dans tous les établissements scolaires, rappelant la séparation des religions et de l'État, ainsi que l'interdiction du port ostentatoire de signes religieux par les élèves.

Cependant, la laïcité est perçue comme menacée de nos jours par une grande partie des Français, qui craignent l'émergence du communautarisme. Cette menace est associée non seulement à l'islam, mais aussi à l'extrémisme chrétien et juif. Par conséquent, le port de grands signes religieux, tels que les croix, les kippas ou les voiles islamiques, est interdit à l'école. La présence de crèches de Noël dans les services publics est également régulièrement remise en question, bien que certaines aient été autorisées au nom de leur caractère culturel.



1 « L'affaire des foulards » à Creil (1989)

En 1989, trois collégiennes de Creil, dans l'Oise, refusent d'enlever leur voile en classe. Cette affaire pose les jalons d'un débat intellectuel et politique toujours en cours aujourd'hui.

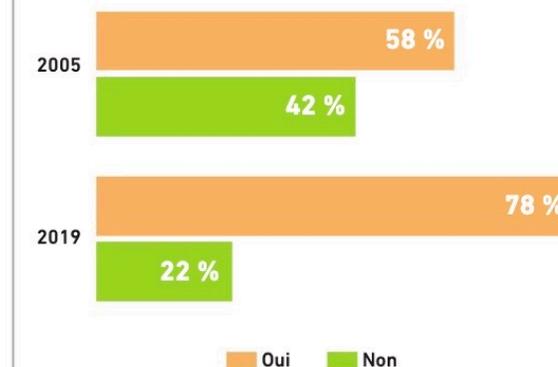
VOCABULAIRE

Laïcité : principe selon lequel l'État est neutre vis-à-vis des religions et garantit la liberté de conscience et de culte.

Prosélytisme : insistance pour rallier des personnes à ses idées (dogme, théorie, doctrine).

Sécularisation : tendance au détachement de la société par rapport aux religions.

Question : « Pensez-vous que la laïcité soit menacée ? »



Source : Sondage IFOP, Le Point, 27 octobre 2019.

6 Les Français et la laïcité

CHRONOLOGIE

1989 « Affaire des foulards ».

2004 Loi sur le port de signes religieux à l'école.

2013 Charte sur la laïcité affichée dans tous les établissements scolaires.



4 Les crèches de Noël en débat

En 2016, le tribunal administratif interdit au nom de la laïcité l'installation d'une crèche dans le hall d'entrée de l'Hôtel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon. Depuis, le président de région, Laurent Wauquiez, organise chaque mois de décembre une « exposition sur les arts santonniers » régionaux incluant cinq crèches. Elle est autorisée par la justice qui juge qu'elle « présente un caractère culturel et ne manifeste pas un acte de prosélytisme ou de revendication religieuse ».

Le PACS et le mariage pour tous

En 1998, le PACS est instauré, offrant aux couples non mariés un nouveau contrat de protection mutuelle. En 2013, la loi sur le mariage pour tous est adoptée, permettant le mariage entre personnes du même sexe et établissant l'égalité de droits entre couples homosexuels et hétérosexuels.

Cette loi a suscité un débat, notamment sur l'adoption par les couples mariés homosexuels. Les opposants, motivés par des raisons diverses telles que les traditions, la religion ou l'homophobie, estiment que les enfants ont besoin d'un père et d'une mère pour leur éducation. Les partisans de la loi soutiennent que l'égalité devant la loi est un principe républicain essentiel et que l'adoption par les couples homosexuels ne pose pas de problème pour les enfants. Ils considèrent également que cette égalité favorise l'intégration et réduit la marginalisation des homosexuels et lesbiennes dans la société.



1 La marche des fiertés à Paris en 2013
À partir de 1994, la Gay Pride (marche des fiertés), qui avait jusque-là uniquement lieu à Paris, s'étend aussi à d'autres villes de France.

La Manif Pour Tous
Tous à Paris ! 13 janvier 2013
"Tous nés d'un homme et d'une femme"

APPEL AUX CITOYENS ET AUX ÉLUS
contre le projet de loi « Mariage et adoption pour tous »



Pour le mariage civil H/F
Homme / Femme

Paris Dimanche 13 janvier 2013
Nouveau : 3 départs à 13h
Place d'Italie, Porte Maillot et Denfert-Rochereau
Répartition selon les régions :
Infos sur www.lamanifpourtous.fr

Pour la filiation PME
Père - Mère - Enfant

Contre l'extension de la PMA
(Procréation Médicalement Assistée) à tous !

Aidez La Manif Pour Tous : dons en ligne sur www.lamanifpourtous.fr

5 Une manifestation contre le mariage pour tous (janvier 2013)
La manifestation qui a eu lieu le 13 janvier 2013 a regroupé plus de 340 000 personnes à Paris selon la préfecture de police.



6 Articles révisés du Code civil sur le mariage

La loi du 17 mai 2013 autorisant le mariage entre personnes de même sexe modifie ainsi le Code civil (ajouts et modifications en italique).

« Art. 6-1 Le mariage et la filiation adoptive emportent les mêmes effets, droits et obligations reconnus par les lois [...] que les époux ou les parents soient de sexe différent ou de même sexe.

Art. 143 Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe.

Art. 144 Le mariage ne peut être contracté avant dix-huit ans révolus¹.

Art. 162 En ligne collatérale, le mariage est prohibé, entre le frère et la sœur, entre frères et entre sœurs.

Art. 163 Le mariage est prohibé entre l'oncle et la nièce ou le neveu, et entre la tante et le neveu ou la nièce. »

¹ Au lieu de l'ancien article : « L'homme et la femme ne peuvent contracter mariage avant dix-huit ans révolus. »

4 Christiane Taubira défend le mariage pour tous

« Oui, c'est bien le mariage, avec toute sa charge symbolique et toutes ses règles d'ordre public, que le gouvernement ouvre aux couples de même sexe, dans les mêmes conditions d'âge et de consentement de la part de chacun des conjoints, avec les mêmes interdits, les mêmes prohibitions, sur l'inceste, sur la polygamie, avec les mêmes obligations d'assistance, de fidélité, de respect, instaurées par la loi de 2006, avec les mêmes obligations pour chaque conjoint vis-à-vis l'un de l'autre, les mêmes devoirs des enfants vis-à-vis de leurs parents et des parents vis-à-vis de leurs enfants. Oui, c'est bien ce mariage que nous ouvrons aux couples de même sexe. Que l'on nous explique pourquoi deux personnes qui se sont rencontrées, qui se sont aimées, qui ont vieilli ensemble devraient consentir à la précarité, à une fragilité, voire à une injustice, du seul fait que la loi ne leur reconnaît pas les mêmes droits qu'à un autre couple aussi stable qui a choisi de construire sa vie [...] »

Discours de Christiane Taubira (ministre de la Justice) présentant la loi du mariage de personnes de même sexe à l'Assemblée nationale, 29 janvier 2013.